



**Madame, Monsieur**

**Objet : Calendrier de collecte 2021 et redevance**

PRESLES-ET-BOVES, le 01 décembre 2020

Madame, Monsieur,

Pour préserver notre environnement, maîtriser la hausse des coûts de gestion des déchets et instaurer un système plus juste, les élus de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne (CCVA) ont choisi de mettre en place la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) « à la levée ».

Cette nouveauté a entraîné une modification de la fréquence de la collecte des déchets. Vous trouverez ci-joint le calendrier de collecte 2021 sur lequel figurent les jours de ramassage des ordures ménagères (bac gris) et des recyclables (bac jaune) de votre commune. Vous trouverez également dans ce courrier les informations relatives à la collecte et à la redevance incitative.

### **La collecte de vos déchets en bacs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021**

Chaque foyer dispose désormais de **deux bacs pour la collecte à domicile** distribués par la Communauté de Communes du Val de l'Aisne (CCVA) :

- Un **bac jaune** destiné aux déchets recyclables en vrac : bouteilles, bidons et flacons en plastique, emballages métalliques, papiers, cartons, briques alimentaires.
- Un **bac gris** pour les ordures ménagères.

Ces bacs sont la propriété de la CCVA qui assure leur maintenance et leur remplacement. Ils sont rattachés à votre domicile et doivent rester à votre domicile. Leur nettoyage est à votre charge. Si vous ne disposez pas encore de bacs, rapprochez-vous de nos services dès que possible.

### **A compter de 2021, les consignes de collecte seront les suivantes :**

- **Seront collectés UNIQUEMENT les bacs distribués par la CCVA,**
- Le bac gris devra impérativement être présenté **couvercle fermé,**
- Les ordures ménagères ne doivent pas être mises en vrac dans le bac gris,
- Les collectes seront effectuées une fois toutes les deux semaines (sauf pour les établissements du secteur médical et alimentaire sous dérogation)
- Les changements dans la composition familiale du foyer, les déménagements et les emménagements doivent être déclarés à la CCVA.

### **La redevance incitative à la levée dans le Val de l'Aisne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) « à la levée » remplacera la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Elle servira à financer la collecte et le traitement de tous les déchets (déchetteries, emballages recyclables, ordures ménagères, verre, etc.).

Seront concernés par la REOMi : les particuliers occupant un logement (locataires ou propriétaires), les propriétaires de résidences secondaires ou de logements inoccupés habitables, les établissements publics et les entreprises ne justifiant pas d'une collecte par un prestataire privé.

Le montant de la REOMi sera établi en fonction du **volume** et du **nombre de levées du bac gris** (nombre de ramassage du bac). Pour que cela soit possible, chaque bac gris a été muni d'une puce qui permet d'identifier le domicile auquel le bac est rattaché et de comptabiliser le nombre de levées.

**Le poids des déchets n'entre pas en ligne de compte et les levées du bac jaune ne sont pas comptabilisées.**



### **2021 est une année de transition**

Pour vous assurer une meilleure information sur la REOMi, les levées du bac gris seront comptabilisées dès 2021. Cela permettra d'établir une **facture « fictive »** qui vous sera adressée au 2<sup>ème</sup> semestre. Celle-ci vous indiquera ce que vous auriez payé avec la redevance incitative. Les tarifs qui serviront au calcul de la REOMi fictive de 2021 sont indiqués ci-dessous :

Types de redevables	Volume du bac gris	Part fixe <i>Abonnement annuel au service</i>	Part liée au volume du bac <i>(inclut 14 levées par an)</i>	Part variable <i>Coût de chaque levée supplémentaire à partir de la 15<sup>e</sup> levée</i>
<b>Ménages, Bailleurs</b>	120 L	67,21 €	113,63 €	2,24 €
	240 L	67,21 €	193,17 €	3,81 €
	360 L	67,21 €	272,71 €	5,38 €
<b>Non ménages</b> (Professionnels, administrations)	120 L	67,21 €	113,63 €	2,24 €
	240 L	67,21 €	227,26 €	3,81 €
	360 L	67,21 €	340,89 €	5,38 €

Le service Déchets ménagers est à votre disposition pour toute information au 03 23 54 52 79.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président  
Thierry ROUTIER